

Tarifs pour les services de stockage de Fluxys Belgium SA**Pour l'année 2022 ^(†)**

LOENHOUT

Service			coût pour 1 MWh
Unité standard (SBU)	€/SBU/an		€/MWh
Default SBU	99,21		3,66
Golden SBU	106,99		3,52
Capacité d'Injection	€/m³(n)/h/an	€/MWh/h/an ^(*)	€/MWh
Ferme	29,35	2596,98	0,30
Conditionnelle	11,74	1038,61	0,12
Capacité Booster (journalière)	29,35	2596,98	0,30
Capacité Booster Prioritaire (long terme)	23,47	2077,21	0,24
Capacité d'émission	€/m³(n)/h/an	€/MWh/h/an ^(*)	€/MWh
Ferme	17,81	1576,14	0,18
Conditionnelle	7,12	630,08	0,07
Capacité Booster (journalière)	17,81	1576,14	0,18
Capacité Booster Prioritaire (long terme)	14,25	1261,10	0,14
Volume de Stockage	€/GWh/an		€/MWh
Ferme	1392,35		1,39
Conditionnel	1392,35		1,39

A Loenhout, le Gas in Kind est de 1% des quantités injectées et de 0,5% des quantités émises

Transfert de capacité et/ou gaz en stock

- Transfert de capacité et/ou de gaz en stock (à payer par chacune des parties) - Transaction réalisée entre les parties	253,87	€/transfert/partie
- Transfert de capacité et/ou de gaz en stock (à payer par le vendeur) - Transaction réalisée par Fluxys Belgium pour compte de	3,0%	% tarif régulé total

(*) GCV utilisé pour la conversion entre m³(n)/h et kWh/h: 11,3 kWh/m³(n)

(†) La CREG a approuvé le 1er juillet 2021 des tarifs pour la période tarifaire entière en approuvant les tarifs pour l'année 2021 ainsi que la formule d'indexation qui sera appliquée chaque année jusque 2023.

L'indexation se fera chaque année au 1er janvier selon la formule suivante: "tarifs de l'année 20xx" = "tarifs de l'année (20xx-1)" multiplié par "indice des prix à la consommation du mois de novembre de l'année (20xx-1)" divisé par "indice des prix à la consommation du mois de novembre de l'année (20xx-2)". Les nouveaux tarifs calculés selon cette formule d'indexation seront publiés chaque année au mois de décembre de l'année (20xx-1) et seront arrondis à minimum 2 chiffres significatifs